

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE VÉRONIQUE CADUDAL EN RÉACTION À MOBILISATION DE L'APF



SAINT-BRIEUC, LE 13 OCTOBRE 2025

Ce lundi 13 octobre, les représentants de l'Association APF France Handicap ainsi que des usagers et proches aidants ont été reçus par Véronique Cadudal, vice-présidente en charge de l'Autonomie. Elle a tenu à rappeler que depuis 2021, le tarif horaire* de l'association a été augmenté de 37 %, passant d'un taux horaire de 27,66 € en 2021 à 39,70 € en 2025, plaçant ainsi les Côtes d'Armor près de 60 % au dessus du tarif plancher national et parmi les Départements de France qui soutiennent le plus les Services d'Aide à Domicile.

*« Nous avons été en dialogue constant avec les responsables de l'APF en Côtes d'Armor qui ont pu nous faire part de leurs difficultés. Pour que le modèle de l'APF soit à l'équilibre, il faudrait un tarif horaire inatteignable pour les finances du Département. Face à la dégradation très rapide du déficit de l'association, nous partageons l'inquiétude des personnes accompagnées et des familles, et avons proposé de nous revoir prochainement », explique **Véronique Cadudal**, vice-présidente en charge de l'Autonomie.*

* Correspond à la rémunération par le Département d'une heure prestée au titre de la prestation de compensation du handicap.



CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
Marion Sevenier

marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83